

Publication dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary du 24 mai 2023

Mont-Tramelan

Assemblée municipale ordinaire du vendredi 28 juin 2024 à 20h00 à l'école

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Approuver les comptes communaux 2023
3. Discuter et approuver le règlement d'utilisation du bâtiment communal (ancienne école) et son ordonnance tarifaire
4. Divers et imprévus

Les comptes communaux 2023 seront disponibles sur le site de www.mont-tramelan.ch ou au secrétariat municipal 10 jours avant l'assemblée.

Le règlement mentionné sous le point 3 de l'ordre du jour est déposé au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée municipale où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture. Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de La Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

2723 Mont-Tramelan, le 24 mai 2023

Le Conseil municipal